

N° 6098**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2008**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(12.1.2010)

La Commission se compose de: M. Carlo WAGNER, Président; MM. André BAULER, Jean COLOMBERA, Mme Claudia DALL'AGNOL, M. Fernand DIEDERICH, Mme Marie-Josée FRANK (vice-présidente), MM. Camille GIRA, Aly KAES, Marc LIES, Roger NEGRI (vice-président), Gilles ROTH et Lucien THIEL, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 164 du règlement de la Chambre des Députés stipule dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2008

Les comptes annuels 2008 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant les postes „Produits à recevoir“ et „Remboursements frais à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2008 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2008 pour l'exercice 2009.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2008, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législature jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.400 € voire de 3.100 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a également droit au rembour-

sement des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu'à concurrence d'un montant de 12.400 € par groupe voire de 2.500 € par sensibilité politique et de 500 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2008 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31 décembre 2008

	<i>au 31.12.2008/€</i>	<i>au 31.12.2007/€</i>
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	0,00	0,0
– avoirs en banques et encaisse	18.758.987,09	15.762.004,06
<i>Comptes de régularisation actifs</i>	878.356,09	834.012,36
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
Total de l'actif	19.637.343,18	16.596.016,42
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	14.571.933,88	12.729.350,96
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	1.904.219,35	1.877.222,76
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	12.400,00	12.400,00
– frais mobilier de bureau à payer	79.200,24	84.881,08
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	3.020.011,01	1.842.582,92
Total du passif	19.637.343,18	16.596.016,42

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2008

	<i>au 31.12.2008/€</i>	<i>au 31.12.2007/€</i>
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	27.609.763,00	26.613.913,00
Crédits campagnes électorales	0,00	0,00
Intérêts créditeurs	783.216,50	597.640,63
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2.773,31	15.177,42
Total des revenus	28.395.752,81	27.226.731,05
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(25.150.360,39)	(24.389.417,59)
Remboursement campagnes électorales	(0,00)	(0,00)
Charges exceptionnelles	(225.381,41)	(994.730,54)
Total des charges	(25.375.741,80)	(25.384.148,13)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	3.020.011,01	1.842.582,92

*

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2008 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 5 juillet 2007:

budget des recettes	325.000,00
budget des dépenses	28.058.850,00
réserve prise en compte	380.380,00
dotation budgétaire demandée	27.678.470,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2008 Définitif</i>
A: Députés	10.363.846
B: Institutions parlementaires internationales	747.600
C: Groupes politiques	2.421.771
D: Personnel	6.287.126
E: Administration	6.980.650
F: Compte rendu	1.514.150
G: Transferts de revenus	0
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0
Total	28.315.143

En vertu de la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008, un crédit global de 27.609.763,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2008, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV. – TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2007 et 2008

Comparaison des frais des exercices 2007 et 2008 et du budget 2008

<i>Section</i>	<i>Frais 2007 en EUR</i>	<i>Frais 2008 en EUR</i>	<i>Budget 2008 en EUR</i>
A: Députés	9.910.344,38	9.777.257,61	10.363.846
B: Institutions parlementaires internationales	644.761,78	618.321,60	747.600
C: Groupes politiques	2.196.951,64	2.269.155,87	2.421.771
D: Personnel	5.624.073,89	6.053.716,87	6.287.126
E: Administration	5.966.465,78	5.610.924,50	6.980.650
F: Compte rendu	1.041.550,66	1.046.365,35	1.514.150
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0,00	0,00	0
Total	25.384.148,13	25.375.741,80	28.315.143

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2008 se chiffrent à 25.375.741,80 €, soit une diminution de 0,03% (- 8.406,33 €) par rapport à l'exercice précédent.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2008 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires. Le niveau du nombre indice n'a pas changé de janvier 2007 à mars 2008.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2008.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2008

<i>Section</i>	<i>Budget 2008</i>	<i>Frais 2008</i>
A: Députés	10.363.846	9.777.257,61
B: Institutions parlementaires internationales	747.600	618.321,60
C: Groupes politiques	2.421.771	2.269.155,87
D: Personnel	6.287.126	6.053.716,87
E: Administration	6.980.650	5.610.924,50
F: Compte rendu	1.514.150	1.046.365,35
G: Transferts de revenus	0	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0	0,00
Total	28.315.143	25.375.741,80

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.939.401,20 € par rapport au budget adopté (soit - 10,38%) et ceci surtout au niveau des sections „Institutions parlementaires internationales“ (- 129.278,40 €), „Administration“ (- 1.369.725,50 €) et „Compte rendu“ (- 467.784,65 €)

Le relevé des dépenses de l'exercice 2008 comparées à celles de 2007 figure ci-après.

Tableau des frais des exercices 2008 et 2007 en €

	<i>Frais 2008</i> NI 682,39	<i>Frais 2007</i> NI 668,46
A) Députés	9.777.257,61	9.910.344,38
11.000 Indemnités parlementaires	6.180.406,98	5.997.200,42
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	52.499,16	50.613,55
11.300 Assurances	55.262,97	60.770,32
12.010 Frais de route et de séjour	104.677,08	101.741,52
12.300 Indemnités des présidents	214.203,95	207.813,19
12.301 Indemnités de secrétariat	1.811.765,38	2.092.428,20
34.090 Indemnités spéciales	3.867,24	3.867,24
34.091 Congé politique	1.352.821,29	1.386.264,04
00.500 Frais d'exercices antérieurs	1.753,56	9.645,90
B) Institutions parlementaires internationales	618.321,60	644.761,78
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	375.204,58	393.220,53
12.013 Participation congrès politiques	5.934,05	9.902,03
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	39.950,61	33.702,29
12.302 Relations parl. internat./Visites à Luxembourg	58.995,49	68.195,62
35.060 Contribution au budget des assemblées	138.236,87	139.278,58
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	462,73
C) Groupes politiques	2.269.155,87	2.196.951,64
33.000 Crédits de fonctionnement	2.065.403,91	1.995.654,90
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	203.751,96	201.296,74
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	0,00	0,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	6.053.716,87	5.624.073,89
11.001 Traitements des fonctionnaires	5.069.744,07	4.746.483,12
11.010 Indemnités des employés (permanents)	960.856,45	837.165,31
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	3.716,71	6.005,36
11.030 Salaires des ouvriers	0,00	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	14.579,61	27.414,73
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	896,73	193,17
12.250 Frais d'habillement	3.923,00	6.688,25
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	123,95
E) Administration	5.610.924,50	5.966.465,78
12.000 Frais pour services de tiers	35.632,50	25.592,50

	<i>Frais 2008</i> NI 682,39	<i>Frais 2007</i> NI 668,46
12.020 Frais d'exploitation véhicules automoteurs	39.491,90	58.499,32
12.040 Frais de bureau	315.802,64	337.995,10
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf. 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	256.871,17	170.628,97
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	48.797,15	51.628,04
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.616.627,88	1.407.672,86
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	627.021,55	655.601,95
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	133.838,15	146.181,24
12.120 Frais d'experts et d'études	34.968,59	126.747,46
12.130 Frais de publication	0,00	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	0,00	4.569,10
12.170 Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	154.172,31	158.189,30
12.210 Restauration	65.585,19	41.650,69
12.303 Frais de représentation	58.362,33	75.336,07
12.304 Système d'archivage électronique	83.323,25	96.491,05
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	1.072.274,43	684.804,20
12.306 Déménagement	4.282,15	155.344,33
12.307 Expédition électronique	0,00	0,00
12.308 Site Internet	254.519,23	241.462,95
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	47.633,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	3.470,70	7.546,30
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	34.381,74	36.179,00
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	284.359,65	345.694,26
74.060 Acquisition de logiciels	196.847,72	67.800,16
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	14.130,00	18.102,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	52.536,42	21.462,71
00.500 Frais d'exercices antérieurs	223.627,85	983.653,22
F) Compte rendu	1.046.365,35	1.041.550,66
12.051 Frais de distribution du compte rendu	925,52	2.144,92
12.131 Frais de publication du compte rendu	1.045.439,83	1.038.561,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	844,74
G) Transferts de revenus	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques		0,00
TOTAL DES FRAIS	25.375.741,80	25.384.148,13

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2008

Section A: DEPUTES

9.777.257,61 €

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

En vertu de la loi du 7 novembre 2007 sur l'accord salarial dans la fonction publique, les membres de la Chambre des Députés et les représentants luxembourgeois au Parlement Européen bénéficient pour chacune des années 2007 et 2008 d'une prime unique de 0,9% du traitement barémique versée avec le traitement du mois de décembre. La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 15,3472845 – NI 668,46 et à partir du 1er mars 2008 à 15,7309322 – NI 685,17. La valeur du point indiciaire pour les éléments non pensionnables est passée de 14,5323761 – NI 668,46 à 14,8956528 – NI 685,17 pour les éléments de rémunération non pensionnables.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 6.180.406,98 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. En 2008, la valeur du point indiciaire est passée de 15,3472845 (NI 668,46) à 15,7309322 (NI 685,17) pour les éléments pensionnables et de 14,5323761 (NI 668,46) à 14,8956528 (NI 685,17) pour les éléments non pensionnables. Pour les années 2007 et 2008, les députés ont droit à une prime unique de 0,9% versée avec le traitement de décembre (29.450,28 €).

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100 ce qui revient à 100,27 € NI 668,46 respectivement à 102,78 € NI 685,17. Le montant total de 749.768,67 € a été payé à 60 députés en 2008.

Les dépenses concernant cet article budgétaire ont augmenté de 183.206,56 € par rapport à l'exercice précédent.

2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 52.499,16 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 16 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 15 députés indépendants en 2007).

3) Assurances (art. 11.300) 55.262,97 €

Ce montant comporte la prime annuelle (18.679,57 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (5.763,52 €).

Ce poste comprend également un montant global de 30.819,88 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour leur voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.

4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 104.677,08 €

Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.

En 2008, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 54 reprises et a tenu 636 réunions de commissions ainsi que 21 réunions du Bureau et 27 réunions de la Conférence des Présidents.

L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,40 € par kilomètre.

5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 214.203,95 €

Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (57.875,12 €) et aux présidents des 4 groupes politiques (156.328,83 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.

- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 1.811.765,38 €
 Le point 9) de l'article 126 fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2008 à 2.906,48 € et au 1er mars à 2.979,13 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 3.867,24 €
 Sont visées les indemnités versées à deux veuves d'anciens députés.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.352.821,29 €
 Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 7 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (307.191,80 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 23 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (1.045.629,49 €).
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140 et 12.300) 1.753,56 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 618.321,60 €

Par rapport à l'exercice 2007, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont diminués de 26.440,18 €.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 375.204,58 €
 Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion, du nombre de réunions ainsi que du nombre de députés participant aux réunions.
- Conseil de l'Europe 71.099,73 €
 Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu à Paris, Strasbourg, Vienne, Stockholm, Tromsø/Norvège, Rhodes, Varsovie, Kiev, Praia/Cap Vert, Larnaca et Genève.
 - UEO 28.689,78 €
 L'Assemblée de l'UEO a tenu la 54e session ordinaire (1ère partie et 2e partie) à Paris. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres et à Washington. En outre, la Chambre des Députés a participé à une conférence sur les choix stratégiques pour la sécurité et la défense de l'Europe à Paris, à une réunion de concertation UEO/APO et à un congrès sur la sécurité et la défense européennes à Berlin.
 - APO 66.071,03 €
 La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Berlin, une réunion de la commission permanente a eu lieu à La Haye tandis que la 54ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Valence. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions, conférences et visites de commissions à Paris, Ankara et Istanbul, Caire et Alexandrie, Abou Dhabi, Bruxelles, Rome et Vienne. Le 69ième séminaire Rose Roth a eu lieu à Pržno/Monténégro et un forum parlementaire transatlantique s'est tenu à Washington.
 - CPI 1.990,17 €
 Le 10ième Sommet des Exécutifs de la Grande Région s'est déroulé à Namur. Des réunions de commissions ont eu lieu à Perl, Morbach, Hintzert et Metz.
 - OSCE 25.277,91 €
 La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne tandis que la session d'automne s'est déroulée à Toronto.

- UIP
13.495,62 €
- L'Union interparlementaire a tenu sa 119e assemblée à Genève. Un membre de la Chambre des Députés a participé à une réunion parlementaire sur le rôle des parlements dans le financement de l'égalité des sexes à New York. La session annuelle de la conférence parlementaire sur l'OMC ainsi que le séminaire d'information sur les parlements et la CEDAW, qui a eu pour sujet de s'attaquer aux lois discriminatoires envers les femmes, se sont tenus à Genève.
- APF
26.790,75 €
- Une délégation de la Chambre des Députés a participé à la réunion du Bureau au Burundi. La Chambre a été représentée à la XXXIVe session ordinaire à Québec (Canada) et à une réunion de la Région Europe à Sofia (Bulgarie).
- Relations européennes
69.776,76 €
- Des délégués luxembourgeois ont participé à la XXXIXe conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du Parlement Européen) à Brdo/Bled (Slovénie), à la Conférence des Présidents de diverses Commissions des parlements de l'UE à Ljubljana, aux réunions des Secrétaires généraux des parlements nationaux de l'UE à Lisbonne et à Paris et aux réunions de diverses commissions parlementaires des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles. La Chambre des Députés a été représentée à la conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Lisbonne et à la réunion des Présidents du COSAC à Paris, à divers hearings, séminaires, débats, rencontres et conférence à Bruxelles, Strasbourg et Helsinki, comme par exemple à la réunion parlementaire sur la stratégie de Lisbonne et au hearing sur la mobilité urbaine, au forum sur les taxes, à la conférence sur le rôle de la femme dans le dialogue interculturel, à une réunion sur le système scolaire finlandais et aux festivités du 50ième anniversaire du Parlement européen. Le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes a participé aux séances plénières du Parlement Européen à Strasbourg.
- Divers
72.012,83 €
- En 2008, le Président de la Chambre des Députés a été en visite officielle à Berlin et à Sofia, la commission de la famille, de l'égalité des chances et de la jeunesse a été en visite de travail à Bucarest tandis que la commission de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a visité le lycée allemand-luxembourgeois de Schengen à Perl. La Chambre des Députés a été représentée e.a. à la session extraordinaire de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM) en Jordanie et à d'autres réunions de l'APEM à Bruxelles, Athènes, Tunis, Caire, Lisbonne et Istanbul, à la troisième conférence des Présidents des petits Etats d'Europe à Vaduz, à une conférence sur l'avenir des politiques régionales après 2013 à Séville, à une visite d'études auprès du Sénat roumain à Bucarest et Sibiu et à la rencontre du groupe d'amitié de l'Assemblée Nationale à Paris. La commission juridique a visité le chantier du Centre pénitentiaire à Nancy, des députés ont participé au séminaire de l'OCDE sur le changement climatique et au sommet de l'égalité à Paris. Une députée a représenté la Chambre des Députés auprès des Parlements pour la paix qui se sont réunis à Amman, Jérusalem et Le Caire. Le Secrétaire général a participé à la réunion du Bureau ASGPF à Paris et était en visite officielle auprès de son homologue du Sénat roumain. 4 députés ont participé à la visite du Gouvernement à Doha (Qatar) et à Kaboul (Afghanistan).
- 2) Participation à des congrès politiques (12.013)
5.934,05 €
- Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.
- 3) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190)
39.950,61 €
- Les frais de cet article budgétaire résultent principalement de l'organisation des réunions du Conseil Benelux qui se sont déroulées à Luxembourg dans le cadre de la présidence luxembourgeoise. Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme des réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional.

– Conseil de l'Europe	300,86 €	
– UEO	0,00 €	
– APO	0,00 €	
– Conseil parlementaire interrégional	15.684,18 €	
– OSCE	0,00 €	
– UIP	0,00 €	
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	0,00 €	
– Relations européennes	130,00 €	
– Divers	23.835,57 €	
4) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302)		58.995,49 €
– Visites de délégations parlementaires étrangères	40.665,62 €	
– Visites officielles à Luxembourg	540,00 €	
– Divers	17.789,87 €	
Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e.a. délégations: de la Roumanie, de la République de Lituanie, de la Bulgarie, de la France, du Landtag de Rhénanie du Nord-Westphalie, du Cameroun, du Royaume de Belgique, du Canton du Valais, de la République de l'Indonésie et de l'Etat de la Fédération de Russie).		
5) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060)		138.236,87 €
Sous ce poste est portée en compte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:		
– APO	4.265,00 €	
– Conseil Benelux	81.864,68 €	
– CPI	7.000,00 €	
– UIP	20.540,09 €	
– APF	11.144,10 €	
– OSCE	13.423,00 €	

Section C: GROUPES POLITIQUES

2.269.155,87

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000)		2.065.403,91 €
– Groupe politique CSV	626.228,60 €	
– Groupe politique DP	409.091,31 €	
– Groupe politique LSAP	493.530,80 €	
– Sensibilité politique ADR	152.860,65 €	
– Groupe politique Déi Gréng	345.629,27 €	
– Sensibilité politique Jaerling	38.063,28 €	

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 28.950 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel. Dans sa réunion du 3 juillet 2006, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'augmenter les crédits relatifs au remboursement des frais de personnel de 12.400 € NI 100 à 29.850 € NI pour permettre l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Suite à une décision du Bureau du 29 janvier 2008 chaque sensibilité politique a droit, par député, à 1/5e de ce montant.

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

A partir du 1er mai 2006, Monsieur Jaerling ne fait plus partie du groupe ADR et est inscrit comme député indépendant à la Chambre des Députés. En outre, le groupe ADR ne constitue plus de groupe politique à partir de cette date (4 députés au lieu de 5 députés).

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001) 203.751,96 €

Groupe politique CSV	8.045,03 €
Groupe politique DP	49.768,72 €
Groupe politique LSAP	46.059,81 €
Sensibilité politique ADR	40.778,40 €
Groupe politique Déi Gréng	49.600,00 €
Sensibilité politique Jaerling	9.500,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques sont remboursées à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées.

Section D: PERSONNEL 6.053.716,87 €

En vertu de la loi du 7 novembre 2007 sur l'accord salarial dans la fonction publique, les fonctionnaires et employés de la Chambre des Députés bénéficient pour chacune des années 2007 et 2008 d'une prime unique de 0,9% du traitement barémique versée avec le traitement du mois de décembre. La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 15,3472845 € – NI 668,46 et à 15,7309322 € NI 685,17 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 14,5323761 € à 14,8956528 €. Les charges de personnel ont augmenté de 429.642,98 € par rapport à l'exercice 2007.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 5.069.744,07 €

Le cadre des effectifs au 31 décembre 2008 (64 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 14 emplois dans la carrière supérieure, 37 dans la carrière moyenne dont 6 fonctionnaires à demi-tâche et 10 dans la carrière inférieure.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2008 par rapport à celles de 2007 résulte:

- de l'évolution du nombre indice moyen de 668,46 à 685,17;
- de l'octroi de 8 promotions, 3 nominations;
- de l'échéance de 27 biennales/annales et de 3 demi-allongements/allongements;
- du recrutement de deux fonctionnaires de la carrière supérieure et de 6 fonctionnaires de la carrière moyenne dont 2 à tâche partielle et 1 fonctionnaire en remplacement d'un fonctionnaire mis en retraite.

2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) 960.856,45 €

Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à 10 employés privés dont 2 avec contrat à durée déterminée. Un employé privé travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles. La progression des dépenses 2008 par rapport à 2007 dépend en outre de l'évolution du nombre indice moyen, de l'engagement de 3 employés (1 CDI et 2 CDD), de l'augmentation du temps de travail d'une employée de 75% à 100%, de l'octroi de 2 promotions, de 4 annales et d'un demi-allongement.

3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) 3.716,71 €

Il s'agit des indemnités payées à 4 étudiants engagés pendant les vacances scolaires.

4) Salaires des ouvriers (art. 11.030)	0,00 €
5) Frais de route et de séjour (art. 12.012)	14.579,61 €
Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires du Greffe à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.	
6) Remboursement d'assurances autres que RC auto	896,73 €
7) Frais d'habillement (art. 12.250)	3.923,30 €
Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.	

Section E: ADMINISTRATION **5.610.924,50 €**

1) Indemnités pour services de tiers	35.632,50 €
2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)	39.491,90 €
Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 28 novembre 2002, le crédit de 49.000 €, prévu pour la location de voitures, est réparti proportionnellement à la représentation des groupes politiques au sein de la Chambre des Députés. Ce crédit permet aux groupes politiques de recourir soit au leasing d'une voiture, soit de louer, le cas échéant, une voiture avec ou sans chauffeur dans la limite budgétaire leur impartie.	
3) Frais de bureau (art. 12.040)	315.802,64 €
Ce poste regroupe les dépenses concernant:	
– la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 29.322,59 €	
– la location, l'entretien et le nombre de photocopies de 12 photocopieurs: 81.863,27 €	
– la location et l'entretien des autres machines de bureau: 190,90 €	
– les consommables bureautiques: 45.661,63 €	
– les frais d'impression et de reliure: 46.010,22 €	
– les frais de bibliothèque et de documentation: 108.824,40 € y compris les licences des bases de données payantes telles que „Lexis Nexis, Encyclopedia Universalis, Larousse, Juris Classeur et Agence Europe“	
– les frais de gestion des comptes bancaires: 595,82 €	
– les frais administratifs divers: 3.333,81 €	
4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050)	256.871,17 €
Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.	
En détail, ce poste de dépenses comprend:	
– Frais postaux (17.913,65 €) – frais d'affranchissement;	
– Frais téléphoniques (4.116,85 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;	
– Frais installation et abonnements des lignes ISDN et ADSL pour députés (112.510,08 €);	
– Frais télex et télécopieur (1.024,33 €) – frais des télécopieurs;	
– Voies louées et lignes ISDN (115.991,74 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;	
– Divers (5.314,52 €) – concerne la prise à domicile.	

- 5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 48.797,15 €
Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).
- 6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.616.627,88 €
Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:
- 12 loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 31.335,98 €
 - 12 loyers mensuels pour la location d'une paire de fibres optique depuis chaque groupe politique à l'Hôtel de la Chambre: 8.325,36 €
 - 12 loyers mensuels pour la mise à disposition de 5 paires de fibres supplémentaires entre 6, rue du St. Esprit et l'Hôtel de la CHD: 20.104,34 €
 - 12 loyers mensuels pour la mise à disposition de paires de fibre optique entre LSAP et 6, rue du St. Esprit et DP et 6, rue du St. Esprit: 5.557,06 €
 - contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.489.200,01 €
 - les frais pour réparation et pièces de rechange: 1.313,16 €
 - interventions techniques sur hardware et software: 51.397,50 €
 - divers: 9.394,47 €
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 627.021,55 €
Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (316.671,97 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
 - les factures (45.197,74 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau
 - réparations et entretien (11.850,99 €)
 - assurances – bâtiments (4.013,02 €)
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance de l'Hôtel de la Chambre des Députés, du Bâtiment Maison Richard/Printz ainsi que des locaux hébergeant les équipements informatiques (240.264,17 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.684,10 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (6.339,56 €)
- 8) Loyers immeubles/Charges locatives accessoires (art. 12.101) 133.838,15 €
Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St. Esprit, rue du St. Esprit et rue de l'Eau: 114.050,54 €
 - charges locatives accessoires (immeubles rue du Rost et rue de l'Eau): 17.951,61 €
 - divers: 1.836,00 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 34.968,59 €
Ce poste couvre les honoraires (9.430,00 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de la Chambre des Députés ainsi que:
- les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2008 de la Cour des Comptes: 8.280,00 €
 - les frais pour la mise à disposition d'interprètes et de traducteurs: 6.999,47 €
 - les frais de consultation et d'experts: 10.259,12 €

10) Frais de publication (12.130)	0,00 €
11) Frais de publicité et d'information (art. 12.140)	0,00 €
12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170)	154.172,31 €
– Frais de fonctionnement buvette: 2.930,13 €	
– Sonorisation: 319,24 €	
– Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant l'installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 150.503,95 €	
– Divers (écouteurs et matériel audio pour la salle plénière): 418,99 €	
13) Frais de restauration (art. 12.210)	65.585,19 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.	
14) Frais de représentation (art. 12.303)	58.362,33 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés	
15) Système d'archivage électronique (art. 12.304)	83.323,25 €
Extension et la mise à jour du système d'archivage et de recherche documentaire „knowledge management“	
16) Achats de biens et de services (art. 12.305)	1.072.274,43 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques, les frais de publicité pour le lancement de „Chamber Aktuell“ ainsi que les frais se rapportant à l'émission „Chamber Aktuell“	
Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 725.813,50 €	
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 346.460,93 €	
17) Déménagement	4.282,15 €
Il s'agit des dépenses concernant le déménagement des services comptabilité et relations publiques du No 18, rue de l'Eau au 6, rue du St. Esprit, suite à la résiliation du contrat de location par le propriétaire des bureaux du 18, rue de l'Eau.	
18) Expédition électronique (art. 12.307)	0,00 €
19) Site Internet (12.308)	254.519,23 €
– Frais d'abonnement des sites Internet: 80,00 €	
– Location ligne d'accès Internet 8 MB/s (ligne qui permet l'accès à l'Internet aux députés, aux groupes politiques et au personnel de la Chambre des Députés) et ligne backup 2 MB/s: 50.990,25 €	
– Frais de réalisation du projet „Site public“: 203.198,98 €	
– Photos pour site Internet: 250,00 €	
20) Acquisition de véhicules automoteurs	0,00 €
21) Acquisition machines de bureau	0,00 €
22) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020)	3.470,70 €
– Acquisition de 3 fax + frais d'installation	

- 23) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040) 34.381,74 €
 Il s'agit de l'acquisition d'un appareil photo digital, d'un frigo/congélateur, d'un appareil MFP, d'une installation de luminaires Erco, des capteurs acoustiques pour une salle de conférence, d'un parlophone pour le bâtiment, 6, rue du St. Esprit, d'un appareil FRED easyport défibrillateur semi-automatique, du remplacement des alimentations électriques secourues dans la salle informatique des machines au 6, rue du St. Esprit.
- 24) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050) 284.359,65 €
 Acquisitions informatiques diverses, à savoir:
 e.a. ordinateurs personnels avec claviers et souris, remplacement de claviers et souris, acquisition de serveurs, acquisition d'écrans LCD, d'imprimantes et d'imprimantes couleur Laserjet, de „note-books“, d'un moniteur „Touch screen“, d'un „Kondensatormikrofon“, installation multimédia „Serverkomponenten“, acquisitions diverses pour le système vidéo dans les salles de conférence.
- 25) Acquisition de logiciels (art. 74.060) 196.847,72 €
 Acquisition de divers logiciels, à savoir: e.a. licences, renouvellement des licences „F-secure anti-virus for windows 5 servers, for workstations 101-200 user, for windows 10 servers“, „spam“, „neatsuite“, diverses autres licences, comme IBM webshere portal enable subcapacity, DVD, SSL, contrat Argus, P550 system software.
 A noter que les licences pour les logiciels „LexisNexis“, Larousse et Agence Europe sont comptabilisés sur l'article budgétaire 12.040.60.
- 26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070) 14.130,00 €
 Acquisitions de 2 tableaux, d'une sérigraphie et de deux sculptures en bronze.
- 27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) 52.536,42 €
 Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier et de l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés.
- 28) Frais d'exercices antérieurs 223.627,85 €
 (art. 12.040, 12.070, 12.120, 12.304, 74.050 et 74.060)
 La plus grande partie des dépenses de cet article budgétaire résultent du paiement de factures concernant l'informatique de la Chambre des Députés.
 En effet, dans sa réunion du 25 juin 2007, le Bureau de la Chambre des Députés a marqué son accord à ce que les dépenses informatiques initialement prévues pour l'exercice 2006, mais finalement facturées et réalisées après le mois de mars 2007 seront comptabilisées sous la dénomination „frais exercices antérieurs“.

Section F: COMPTE RENDU**1.046.365,35 €**

- 1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 925,52 €
 Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2007-2008 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.
 Notons que la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.
 Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.
- 2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 1.045.439,83 €
 L'impression du compte rendu est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques et la mise en page du compte rendu sont garanties par une société externe.

En 2008, la dépense pour l'impression et la distribution de 18,5 numéros du compte rendu distribué s'élève à 1.022.063,98 € et constitue les frais de publication des débats en séances publiques de la Chambre des Députés sur 713 pages imprimées, du rapport du Médiateur sur 22 pages, des questions au gouvernement sur 252 pages, de l'actualité parlementaire et des nouvelles lois sur 83 pages (832.047,89 €), les frais de stockage du compte rendu (690,00 €), les commissions d'agence (131.532,35 €) ainsi que les frais d'impression et les commissions d'agence du rapport d'activité de la session 2007-2008 (57.793,74 €).

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2006-2007 (23.375,85 €).

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2008, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 15 octobre 2009, ci-annexé.

„Conformément au mandat donné par le Bureau de la Chambre des Députés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés, comprenant le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que le compte de revenus et charges pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Bureau de la Chambre des Députés est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément au référentiel comptable qui est le leur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de la Chambre des Députés, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats pour l'exercice

clos à cette date, conformément au référentiel comptable tel que décrit dans la Note 1 qui fait partie intégrante des comptes annuels“

Deloitte S.A.
Réviseurs d'Entreprises
(s.) Georges KIOES

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

*

VII. – RESOLUTION

Finally la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 164 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2008.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2008 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Le Rapporteur,
Carlo WAGNER

